



## **AVIS**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

**EMPLOI, REVENUS**

ASSEMBLEE PLENIERE  
du 11 FEVRIER 2005



# AVIS

## DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

---

### AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

#### Thèmes transversaux

1. A l'occasion des changements récents de l'environnement juridique de la statistique publique, le Conseil renouvelle ses encouragements aux services statistiques afin de poursuivre l'effort engagé pour **utiliser les sources administratives aux fins de connaissance statistique** dans le cadre de collaborations inter-administratives renforcées.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil encourage les efforts entrepris par le système statistique public pour **améliorer la qualité des opérations existantes et lancer des réflexions et opérations innovantes** afin de mieux répondre aux besoins d'information de l'ensemble des utilisateurs et de réduire la charge de réponse. Il salue à cet égard le travail réalisé au sein du comité du label. Il demande que, dans les formations, l'organisation des débats consacrés à l'opportunité des opérations innovantes ou visant à améliorer la qualité fasse l'objet d'une attention particulière.
4. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée début 2006 sur les questions de **diffusion et d'accès aux informations statistiques**. Il souhaite que la préparation de cette Rencontre se fasse en liaison avec l'ensemble des utilisateurs.

#### Statistiques sociales

5. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.
6. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de la deuxième génération (hommes, femmes, enfants)**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.

7. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du Cnis ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la **mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités** selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps.
8. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
- Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
- Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
- Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.

#### Statistiques économiques

9. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel** portant sur l'ensemble des secteurs économiques, ce qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Elle est effectuée auprès des entreprises et des groupes. Cette enquête met notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente ».
- Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
10. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.
- Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
11. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins. Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en termes de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires. Il souhaite que, sur les bases ainsi arrêtées, soient rapidement accessibles les données financières et économiques de l'artisanat.

12. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.  
Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

### Statistiques régionales et locales

13. Le Conseil a pris acte avec intérêt des travaux déjà réalisés par le **groupe de travail sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement** ; il encourage la poursuite des travaux en vue de répondre rapidement aux besoins en termes de données infra-communales.
14. Le Conseil souhaite que les textes d'application sur les transmissions d'informations statistiques relatives aux compétences transférées, prévus par l'article 130 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/08/04, s'inscrivent dans un cadre général commun. Pour chaque texte, il recommande qu'une concertation soit entamée entre les services producteurs de statistiques publiques (collectivités locales, services régionaux et locaux de l'Etat) et l'ensemble des utilisateurs des statistiques régionales et locales afin d'adapter ce cadre général au domaine concerné. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée en 2005 sur les conséquences de la **décentralisation** en matière de système d'information statistique.
15. Dans le cadre de la réalisation du programme à moyen terme, le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la consolidation du **dispositif d'observation locale de l'emploi**, par mobilisation et confrontation de sources administratives. Il suivra donc avec intérêt l'achèvement des projets CLAP -connaissance locale de l'appareil productif- et ESTEL -estimation locale des personnes en emploi-. Il demande à être informé dès 2005 des premiers résultats obtenus.
16. Le Conseil se félicite de l'accroissement du volume des données locales disponibles gratuitement sur les sites internet des services producteurs de statistiques et notamment de l'Insee. Il souhaite qu'une étape supplémentaire soit franchie en 2005 avec l'ouverture du **site internet des statistiques locales** de l'Insee, destiné en particulier à mettre à disposition les données du recensement, ainsi que du site de l'Observatoire des territoires, destiné tout à la fois à fournir les indicateurs associés aux principales politiques d'aménagement du territoire ainsi qu'à satisfaire les besoins de l'ensemble des décideurs économiques.
17. Le Conseil recommande d'intensifier la **mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal** afin de rendre les résultats accessibles aux acteurs locaux à un niveau géographique leur permettant d'apprécier leur intervention sur les territoires cibles de la politique de la ville, ainsi qu'aux instances nationales chargées de l'observation des politiques locales.  
A cet effet, le Conseil se réjouit de la mise en œuvre d'un traitement infra-communal des déclarations annuelles des données sociales (DADS) au lieu de résidence des salariés. Il préconise de compléter ce dispositif par la mobilisation des données administratives sur les mesures d'aide à l'insertion professionnelle.  
Le Conseil prend acte des besoins importants d'indicateurs pertinents afin de répondre aux objectifs de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'urbanisme.

Il souhaite que la réflexion se poursuive sur la définition précise des indicateurs pertinents pour le suivi des populations résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et dans les autres territoires de la politique de la ville ; il encourage la poursuite d'observations régionales ou locales permettant d'éclairer cette réflexion (répartition des bénéficiaires de la couverture maladie universelle, accès aux soins, exploitation des bilans de santé scolaire, mesure de l'évitement qui affecte des établissements scolaires...).

Le Conseil souhaite que les besoins ainsi définis soient examinés au sein des formations concernées du Cnis.

18. Le Conseil se réjouit de la diffusion sur le site internet du Cnis, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les finances locales, du **guide statistique des finances locales**. Il demande aux organismes qui ont coopéré pour le rédiger, de l'enrichir et de le mettre à jour très régulièrement, dès 2005. Il souhaite qu'une diffusion la plus large possible soit faite auprès des utilisateurs concernés.

## EMPLOI, REVENUS

### Avis sur le programme statistique 2005

1. Le Conseil demande à être informé des progrès permis par le fonctionnement en régime permanent de l'**enquête emploi en continu** pour l'analyse du marché du travail. Il souhaite en particulier que la phase de transition soit la plus courte possible afin que toute l'information nécessaire soit à nouveau disponible pour l'analyse structurelle et conjoncturelle du marché du travail.
2. Le conseil encourage l'enrichissement du **Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité** (SIERA) grâce au développement de trois projets de refonte des systèmes d'exploitation de fichiers administratifs : l'application EPURE sur les salariés et les informations sur les non-salariés en provenance de l'Acoss d'une part, le système d'information sur les agents de l'Etat d'autre part. Ces projets devraient permettre, à horizon 2007-2008, de renouveler le système d'estimations de l'emploi et des revenus d'activité et de mesurer les différences de situation entre les hommes et les femmes.
3. Le conseil exprime son intérêt pour une meilleure prise en compte des **mobilités professionnelles et sociales et de leurs déterminants** (en particulier la formation). Les travaux menés par l'Insee, la Dares et le Cereq concernant les exploitations approfondies de l'enquête Formation Qualification Professionnelle, la préparation dans le cadre d'un règlement européen de l'enquête sur la formation continue auprès des ménages (*Adult Education Survey* dite AES) et de l'enquête sur la formation continue auprès des entreprises (*Continuing Vocational Training Survey* dite CVTS-3) ainsi que l'amélioration du système d'information sur les politiques de formation professionnelle dans le cadre de la décentralisation devraient y contribuer.
4. Le Conseil suivra avec attention la réalisation de l'enquête sur le **coût de la main-d'œuvre** (ECMO 2004) et les travaux méthodologiques concernant le nouveau dispositif d'enquêtes annualisées qui apportera à terme une information plus régulière et plus riche sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. La réflexion méthodologique englobera dans un souci de cohérence la refonte des enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO).
5. Le Conseil note avec intérêt les travaux engagés par l'Insee pour améliorer la connaissance des **hauts revenus** et des **patrimoines**.
6. Le Conseil encourage le renouvellement de l'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » (REPONSE) qui contribuera à l'amélioration de la connaissance sur les **relations professionnelles**. Il souhaite pouvoir disposer d'indicateurs plus fréquents sur l'état des relations sociales dans les entreprises.
7. Afin de renouveler les réflexions sur la prospective des métiers et des qualifications, le Conseil soutient les travaux menés pour enrichir les informations diffusées par **familles professionnelles** dont la nomenclature doit être révisée.
8. Le Conseil salue les travaux réalisés en vue d'établir des synthèses cohérentes des sources statistiques pour une meilleure connaissance de l'**emploi et des rémunérations des hommes et des femmes des trois Fonctions Publiques**. Il suivra avec intérêt les travaux engagés sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec l'évolution de l'emploi dans le secteur privé et encourage la mise à disposition d'information détaillée au niveau local.

## Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil marque son intérêt renouvelé pour un projet de **système cible d'information sur l'emploi, le chômage et les revenus**. Ce système doit permettre une souplesse d'adaptation en matière de sources statistiques, de grilles d'analyse, de concepts, de confrontation et d'utilisation conjointe des données pour suivre, dans les cinq ans à venir, l'évolution de la demande en provenance notamment du niveau européen et des niveaux territoriaux dans le cadre de la décentralisation.  
Il encourage la poursuite des travaux engagés au cours du précédent moyen terme, en particulier sur la mesure statistique de la durée du travail, la connaissance des revenus non déclarés par des tiers (revenus non salariaux), la connaissance et le suivi des trois fonctions publiques, le suivi des politiques d'emploi.
2. Le Conseil souhaite voir se renforcer les collaborations entre services producteurs (Insee, DARES, DREES, DEP, DGAFP, CEE, CEREP,...) afin de **mieux traiter les questions transversales** essentielles, notamment l'emploi et la formation, les revenus et les coûts, le fonctionnement du marché du travail et les évolutions démographiques, les relations inter-entreprises, les liens entre la formation, initiale ou continue, et l'emploi, l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle, la prospective des métiers et des compétences/qualifications, le vieillissement, les mobilités, les migrations, les carrières professionnelles, l'emploi public, les salaires et le coût du travail, les revenus d'activité et revenus des ménages, la précarité-pauvreté-exclusion,...
3. Le Conseil souligne la nécessité de progresser dans l'élaboration de **systèmes hiérarchisés d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs** pour répondre aux besoins croissants :
  - au niveau européen : indicateurs structurels ou de suivi des stratégies européennes pour l'emploi et contre l'exclusion avec le souci de comparabilité entre pays,
  - au niveau national, en particulier pour le suivi des objectifs de la future LOLF (missions Travail et Protection sociale),
  - au niveau infranational (région, département, zone d'emploi) de façon à améliorer la connaissance, au niveau régional et local, de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle ainsi que de l'appareil productif.
4. Le Conseil souligne la nécessité de **valoriser les investissements lourds** réalisés au cours du moyen terme écoulé (EEC, DADS, FQP,...) tout en continuant à rénover, voire à refondre, des outils vieillissants (EPURE, SIASP - système d'information sur les agents de l'Etat) et à **développer l'exploitation de nouvelles sources administratives**, fiscales et sociales, notamment en vue d'alléger la charge d'enquêtes.
5. Le Conseil renouvelle son soutien à l'**enquête emploi en continu** et souhaite voir stabiliser la méthodologie de recalage sur l'enquête des séries mensuelles de chômage BIT et diversifier les indicateurs infra-annuels permettant de mieux cerner les frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés,....
6. Le Conseil souhaite qu'un meilleur **suivi des salaires et de l'emploi** soit assuré au niveau local. Il suivra donc avec attention la mise en place de la nouvelle application de traitement des DADS et la rénovation de l'application Epure qui devraient constituer à l'avenir le socle du système d'information sur l'emploi et les salaires (sources de base pour Estel et Clap), à articuler avec le nouveau recensement de la population.
7. Le Conseil souhaite que des efforts soient poursuivis dans la **Fonction publique** afin de mieux connaître les **effectifs et les rémunérations**.
8. Le Conseil suivra avec attention la mise en place d'enquêtes étalées sur deux ans et traitant en alternance du **coût de la main d'œuvre** (ECMO en 2005 sur 2004 puis en 2008-2009 sur 2008) et de la **structure des salaires** (ESS en 2006-2007 sur 2006) afin de répondre au

règlement cadre européen. Il souhaite que la mise à disposition de l'information sur l'ensemble des éléments de rémunération et sur la productivité soit améliorée.

9. Le Conseil suivra avec attention les travaux de **rénovation de la nomenclature PCS** sur le niveau détaillé à deux chiffres en lien avec l'évolution de la nomenclature sociale européenne (travailleurs non ou peu qualifiés).
10. Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information sur l'**épargne salariale et les revenus non salariaux**.
11. Le Conseil appuie la mise en place de **panels ou enquêtes rétrospectives** permettant de réaliser des analyses longitudinales afin de mieux connaître les conditions d'insertion (pour les jeunes) ou de réinsertion (pour les chômeurs et les femmes ayant interrompu leur activité), mais aussi les conditions de sortie de la vie active (pour les plus de 50 ans) et, plus généralement les parcours et transitions « tout au long de la vie professionnelle ».
12. Le Conseil souhaite qu'une meilleure information soit disponible sur les emplois vacants, les difficultés de recrutement et, plus généralement, sur les **tensions sur le marché du travail** à horizon du moyen terme.